

## Documents et pièces justificatives à joindre au dossier de candidature

### Pour toutes les demandes :

- lettre de motivation (le candidat précisera s'il privilégie des vœux pour les postes en brousse ou dans les îles)
- curriculum vitae ;
- dernier arrêté de promotion d'échelon ;
- copie du diplôme ou de certification ;
- comptes rendus de rendez-vous de carrière ou deux derniers rapports d'inspection ;
- fiche de synthèse datée de moins d'un mois à demander à la division des personnels enseignants de votre administration

### Pour les demandes de rapprochement de conjoints ou de mutation liée:

- pour les agents mariés : copie du livret de famille ;
- pour les agents liés par un pacte civil de solidarité : justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité (avec une preuve d'imposition commune) auquel doit être joint un extrait d'acte de naissance obligatoirement délivré postérieurement au 31 janvier 2026 ou toute autre pièce permettant d'attester de la non dissolution du Pacs à cette date et portant l'identité du partenaire ;
- pour les concubins avec enfant(s) : acte de naissance et/ou de reconnaissance par les deux parents du (des) enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;
- attestation récente de l'activité professionnelle du conjoint précisant le lieu d'exercice, le type de contrat et la date de prise de fonctions. Les promesses d'embauche ne constituent pas un élément justifiant un rapprochement de conjoints. Il est rappelé que la présence physique et l'activité professionnelle sur le territoire du conjoint sont indispensables.

### Pour les candidats concernés par une reconnaissance de Cimm:

- justificatif du dernier séjour en COM et, le cas échéant, une copie de la décision de reconnaissance du Cimm dans une COM ;
- pour les agents s'étant déjà vus reconnaître le transfert de leur Cimm en Nouvelle-Calédonie : leur décision ministérielle ;
- pour les agents souhaitant bénéficier de la priorité légale de mutation au titre de la reconnaissance du transfert du Cimm : un dossier complet de demande de reconnaissance du transfert de leur Cimm (courrier de demande et toutes pièces justificatives ou éléments pouvant être utiles à l'administration pour l'analyse des critères d'appréciation), à transmettre par mail en un seul PDF au plus tard le 25 septembre 2026 à l'adresse [ce.dpe@ac-noumea.nc](mailto:ce.dpe@ac-noumea.nc) (objet du mail : Demande CIMM NOM PRÉNOM mouvement 1<sup>er</sup> degré spécialisé RS 2027).